

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :  
**Monnaie - Vernou sur Brenne**



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 8ème RALLYE DES VINS DE VOUVRAY

### 5 & 6 Août 2022



# RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

## 8<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VOUVRAY

### Vendredi 5 et Samedi 6 Août 2022

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 25 Juillet 2022 à minuit
Distribution du Road-Book	Vendredi 5 Août 2022 de 15h00 à 20h00 Samedi 6 Août 2022 de 7h30 à 10h00 Bar / Tabac « Le Centenaire » à Vernou sur Brenne
Dates et heures des reconnaissances	Vendredi 5 Août 2022 de 15h00 à 21h00 Samedi 6 Août 2022 de 7h30 à 11h00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Samedi 6 Août 2022 de 7h00 à 10h30 Salle des fêtes de Vernou sur Brenne
Vérifications des voitures	Samedi 6 Août 2022 de 7h15 à 10h45 Place de L'église de Vernou sur Brenne
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 6 Août 2022 de 7h15 Stade de Foot de Vernou sur Brenne
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 6 Août 2022 à 9h00 Salle Rabelais de Vernou sur Brenne
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 6 Août 2022 à 11h30 Stade de Foot et Salle des fêtes de Vernou sur Brenne
<b><u>1<sup>ère</sup> étape Samedi 6 Août</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 12h45	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 19h53	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Vérifications finales : Samedi 6 Août	Garage Lavalette 15 Rue Anatole France Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye	Samedi 6 Août 2022 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Au tableau d'affichage au stade de foot et sur Chronolive.
Remise des prix	Samedi 6 Août 2022 Sur Podium, au Stade de Foot de Vernou sur Brenne

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 5 et 6 Août 2022 le 8<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vins de Vouvray. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire et a reçu le permis d'organiser n° R020/2022 en date du 30/05/2022 – Visa FFSA n° 386 du 31/05/2022 .

### Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

### Secrétariat du rallye :

- Anthony DUBRAY 32 rue de la Bataillerie 37210 VERNOU SUR BRENNE 06.40.93.71.61

### Permanence du rallye :

Salle Descartes de Vernou sur Brenne

Samedi 6 Août 2022 de 7h00 à 22h00

N° de téléphone M. DESMOULINS Roger : 06 08 33 86 27

Visa FFSA 386 du 31/05/2022



### Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 32 rue de la Bataillerie 37210 VERNOU SUR BRENNE ☎ 06 40 93 71 61

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Patrick BOULBEN	15.04	6562
Membres du Collège :	M. Gérard TEXIER	11.10	18160
Membres du Collège :	Mme Chantal RATAULT BOULBEN	15.04	6530
Directeur de Course :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
Directeurs de Course Délégué aux épreuves : ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Délégué à l'ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course Délégué aux épreuves : ES 2-4-6	M. Michel POTHEAU	04.19	115790
Directeur de Course Délégué à l'ES	Mme Marie-Joëlle POTHEAU	04.19	115791
Chronomètres :	M. Bernard RUBAULT	10.04	220582
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	Mme Colette DESMOULINS	11.01	48038
Médecin :	Docteur François BELIN		
Médecin :	Docteur Arnaud JAEGLE		
Commissaire Technique Responsable :	M. Patrick DESBAIT	15.03	9740
Commissaires Techniques :	M. Daniel LEFORT	12.01	155300
	M. Lionel PINAULT	12.01	171422
	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
Responsable des commissaires de route	M. François CHAUVEAU		En Cours
Chargé des relations avec les concurrents	M. Remy DUMOND	15.11	3808
	M. Patrick CERISIER	12.01	189022
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
Voiture 000	M. Gerard TREMBLAY	15.04	209337
Voiture 00	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le Rallye des Vins de Vouvray compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes du Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 6 Août 2022 de 7h00 à 10h30  
Salle des fêtes de Vernou sur Brenne

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur [ffsa.org](http://ffsa.org) ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : Samedi 6 Août 2022 de 7h15 à 10h45.  
Parking de l'église de Vernou sur Brenne

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Lavalette – 15 Rue Anatole France  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

**Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

## **ARTICLE 2p ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3p CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 8<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VOUVRAY devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 25 Juillet 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

*M. DUBRAY Jonathan*  
5 Rue de l'Officialité – 37210 Vernou sur Brenne  
Mail : [valdebrennecompetition@orange.fr](mailto:valdebrennecompetition@orange.fr) - Tel :06.74.34.41.69

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1P.** 1<sup>ère</sup> étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).

2<sup>ème</sup> section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 hors pénalité pour les ES 3-4-5-6.

## **ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes.

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et **devra emporter ses débris.**

### **4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :**

### **5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le rallye des Vins de Vouvray représente un parcours total de 103,410 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,570 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vallée de Cousse : Es 1-3-5      9,220 km à faire 3 fois.

Vaugondy : Es 2-4-6              3,970 km à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

Elles sont limitées à **3 passages.**

Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 5 Août 2022 de 15h00 à 21h00

Samedi 6 Août 2022 de 7h30 à 11h00

## **ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P.**

Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

### **7.2.11P.**

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route :              combinaison blanche ou orange

Chefs de poste :                        combinaison blanche ou orange

## **ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9p CLASSEMENTS :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10p PRIX :**

Prix en espèces : 9680 € distribuables.

Coups : des coups seront distribués.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b><u>Classement Groupe</u></b>				
1 à 4 Partants	160€			
5 à 10 Partants	280€	180€		
11 Partants et Plus	300€	180€	100€	
<b><u>Classement Classe</u></b> (Groupée ou non groupée)				
1 à 3 Partants	160€			
4 à 10 Partants	280€	180€		
11 à 15 Partants	300€	180€	100€	
15 Partants et Plus	300€	180€	100€	60€

### **PRIMES EXCEPTIONNELLES :**

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch).  
Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

**ES 1 :** 22<sup>ème</sup> 40€ et 56<sup>ème</sup> 20€

**ES 2 :** 12<sup>ème</sup> 40€ et 34<sup>ème</sup> 20€

**ES 3 :** 5<sup>ème</sup> 20€ et Dernier 40€

**ES 4 :** 21<sup>ème</sup> 20€ et 50<sup>ème</sup> 40€

**ES 5 :** 8<sup>ème</sup> 40€ et 41<sup>ème</sup> 20€

**ES 6 :** 17<sup>ème</sup> 20€ et 38<sup>ème</sup> 40€

LES CHEQUES DES PRIMES EXCEPTIONNELLES SERONT DISTRIBUES LORS DE LA REMISE DES PRIX,  
LES AUTRES SERONT ENVOYES LA SEMAINE SUIVANT LE RALLYE.

### **Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :**

3 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 6 Août 2022  
30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

### **REMARQUES**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.